



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFÈTE D'INDRE- ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis d'enquête publique

Par arrêté interpréfectoral du 13 novembre 2020, une enquête publique de 33 jours consécutifs, **du jeudi 10 décembre 2020 à 9h00 au lundi 11 janvier 2021 à 17h00 (clôture de l'enquête)**, est ouverte à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, au titre de la procédure loi sur l'eau, préalable à l'autorisation environnementale unique pour le plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Blois, sur le territoire des communes suivantes :

Loir-et-Cher (36 communes) : Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), Françay, Huisseau-sur-Cosson, Lancôme, Marolles, Maslives, Mesland, Moisy, Monteaux, Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Montlivault, Mulsans, Ouchamps, Ouzouer-le-Doyen, Pontlevoy, Rilly-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Sambin, Santenay, Seillac, Valaire, Vallières-les-Grandes, Veuves, Villebarou, Villerbon, Villexanton et Vineuil.

Indre-et-Loire (2 communes) : Mosnes et Cangey.

Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est déposé en mairies de Cangey, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), Montlivault, Ouzouer-le-Doyen, et au siège d'Agglopolys à Blois, où le public pourra le consulter pendant les jours et heures habituels d'ouverture. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies et au siège d'Agglopolys.

Il peut être également consulté sur les sites internet de la Préfecture de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> et <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête présidée par Monsieur Christian MOHEN, directeur hygiène, sécurité et environnement en retraite.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, la commission d'enquête siégera en mairies de Cangey, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), Montlivault, Ouzouer-le-Doyen, et au siège d'Agglopolys à Blois :

- ◆ le 10 décembre 2020 au siège d'Agglopolys de 09h00 à 12h00
- ◆ le 11 décembre 2020 en mairie de Chaumont-sur-Loire de 14h00 à 16h45
- ◆ le 14 décembre 2020 en mairie de Montlivault de 13h30 à 16h30
- ◆ le 17 décembre 2020 en mairie de Chaumont-sur-Loire de 09h00 à 11h45
- ◆ le 19 décembre 2020 en mairie de Chaumont-sur-Loire de 08h30 à 11h30
- ◆ le 22 décembre 2020 en mairie de Cangey de 09h00 à 12h00
- ◆ le 28 décembre 2020 en mairie de Ouzouer-le-Doyen de 14h00 à 17h00
- ◆ le 05 janvier 2021 en mairie de Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse) de 14h00 à 17h00
- ◆ le 08 janvier 2021 en mairie de Chaumont-sur-Loire de 09h00 à 11h45
- ◆ le 11 janvier 2021 au siège d'Agglopolys de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions peuvent être :

- consignées directement sur les registres d'enquête, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Cangey, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), Montlivault, Ouzouer-le-Doyen, et du siège d'Agglopolys à Blois ;

- adressées par courriel à : epandage-blois@loir-et-cher.gouv.fr ;

- adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher - Service Eau et Biodiversité : 17 Quai de l'abbé Grégoire - 41012 BLOIS Cedex.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

A l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies de Cangey, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse (commune déléguée de Valloire-sur-Cisse), Montlivault, Ouzouer-le-Doyen et au siège d'Agglopolys à Blois ainsi qu'à la direction départementale des territoires. Ces documents seront également accessibles sur les sites internet de la Préfecture de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> et

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> pendant une durée d'un an.